Trente-troisième Année. — N° 25 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. MERCREDI 25 JANVIER 1888

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 24 JANVIER 1888

TOUJOURS EN ALERTE

L'incident de Trieux ne semble pas avoir, par lui-même, une très grande importance.

Il est certain que le garde-chasse français a eu tort de passer sur le territoire annexé, malgré les invitations du douanier allemand.

Celui-ci niera, du reste, qu'il ait adressé à notre compatriote aucun geste pouvant être interprété de cette façon.

Dans ces conditions, il sera bien difficile d'engager une action diplomatique sur l'incident.

Mais, s'il n'y a pas à s'alarmer des conséquences de cette affaire, il faut convenir que la fréquence de ces alertes leur donne un caractère particulièrement grave.

Il serait à désirer qu'un règlement intervint qui établit définitivement nos rapports avec nos voisins.

Il est à craindre, en effet, que les Français du département de Meurthe-et-Moselle, exaspérés par ces vexations constantes, ne s'avisent un jour d'user de représailles.

On peut se figurer, si cela arrivait, quel déchaînement de colères il y aurait de l'autre côté des Vosges et quelles seraient les exigences de l'Allemagne.

De plus, l'apinion publique est facilement surexcitée à Paris par les cris des camelots vendant les journaux à un sou.

La masse ne s'occupe pas de connaître les choses par les détails et elle s'émeut facilement de ce qui ne devrait pas même l'étonner.

Avec le caractère bruyant et inconsidéré de la population parisienne, on peut redouter une de ces manifestations que la presse allemande ne manquerait pas — en ce moment surtout — d'interpréter de la façon la plus désagréable pour nous et la plus violente.

Le bruit a même couru à Paris, dans l'après-midi d'hier, qu'une démonstration germanophobe pourrait bien se produire aux obsèques du commandant Brasseur, l'héroïque défenseur du Bourget.

Souhaitons que rien de pareil n'arrive ; ce serait faire par trop complaisamment le jeu de M. de Bismarck.

Où est le danger?

Où est le danger pour la République ?

C'est la question que se pose un journal républicain, le *Parti National*. Voici les parties principales de son article très bien pensé :

« — Le danger est à gauche, dit M. Jules Ferry.

» — Le danger est à droite, dit M. Clémenceau.

» Si nous en jugeons par les leçons de l'histoire et par l'expérience de chaque jour, c'est plutôt M. Jules Ferry qui a raison.

» D'après la théorie de M. Clémenceau, les véritables ennemis de la République ne se trouvent que parmi ceux qui refusent de reconnaître son principe, et qui font, en toute circonstance, opposition à son fonctionnement. Cette théorie, malgré sa raison apparente, n'est pas toujours vraie. Ainsi, pour ne parler que des quinze dernières années, on a vu le République prospérer en France, pendant toute la durée des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon. Et cependant, alors, la majorité était à droite, et les ministères étaient entre les mains des Buffet, des duc de Broglie, des Fortou. A chaque consultation nouvelle du pays, les électeurs répondaient aux appels de la droite par un pas en avant vers la gauche. Jamais les progrès de la République n'ont été aussi grands qu'à l'époque où le pouvoir était entre les mains de ses adversaires.

» Aussitôt que le pouvoir est passé entre les mains des républicains, il s'est produit un effet contraire. Les hommes de la gauche ont alors cessé de gagner du terrain, et c'est peu à peu vers les hommes de la droite que s'est retournée la faveur publique. Les élections législatives de 1885, où la droite a regagné une centaine de sièges, a été la réponse du pays, à la marche trop rapide de la République vers les idées radicales.

» A quoi tient ce résultat ? A quelle cause attribuer ce phénomène?

» On a dit souvent que pour bien gouverner une monarchie, il fallait mettre à sa tête des républicains et que pour bien gouverner une République, il fallait confier le pouvoir à des monarchistes.

» Ce paradoxe n'est pas aussi faux qu'il en a l'air. Il s'explique même facilement. Ce qui amène la chute des gouvernements, c'est leur marche trop rapide en avant ou en arrière. D'un côté comme de l'autre, le pouvoir est exposé à perdre l'équilibre. Le pays aime les justes-milieux : il se défie au même degré des tendances *réactionnaires des uns et des tendances révolutionnaires des autres*. C'est en voulant faire reculer la royauté trop loin que Polignac amena la révolution de 1830 ; c'est pour avoir poussé trop loin l'esprit de résistance, que Guizot amena la chute de la monarchie de juillet. Mais c'est également pour avoir voulu marcher trop vite en avant dans le sens de la liberté, que la première et la seconde République tombèrent devant le principe d'autorité qu'elles avaient méconnu.

» La République est aujourd'hui comme un vaste champ de blé entre les mains d'un laboureur. Lorsque la semence est faite en temps opportun, lorsque par un travail vigilant le laboureur a soin d'arracher les mauvaises herbes qui pourraient étouffer le grain il est récompensé de son zèle par une ample et riche moisson. Mais lorsque la semence est jetée dans une terre mal préparée, lorsqu'on laisse les plantes parasites croître et multiplier sans obstacle, le bon grain est étouffé par l'ivraie, et au lieu de l'abondance et de la richesse, le possesseur du sol ne récolte que la misère et la ruine. C'est nous, ô républicains, mes frères ! qui sommes ce laboureur. Si notre champ périt, ne nous en prenons pas à nos voisins ; ne nous en prenons qu'à nous-mêmes ! » JULES BRISSON. »

REVUE DE LA PRESSE

Un rédacteur du *Figaro* s'est rendu à Rouen afin d'*interviewer* M. l'abbé Garnier dont l'autorité préfectorale vient d'interdire les conférences :

« L'abbé Garnier est un homme de trente-sept ans, grand, droit. La tête est forte; l'œil, d'un bleu profond, est mis en vigueur par d'épais et noirs sourcils; le front est haut; le nez, large à la base. La bouche dénote la franchise et la résolution. Tout à l'heure, lorsqu'il me parlera de sa mission, la physionomie tout entière s'illuminera de cette clarté qui rayonne sur la face des sincères et des croyants.

» Un trait que je ne tiens pas de lui et qui le fera connaître. En 1870, il avait vingt ans. Il finissait ses études au grand séminaire de Caen. Ayant un frère sous les drapeaux, il s'engagea cependant fit la campagne avec les zouaves pontificaux, prit part aux memorables batailles d'Orléans et de Patay, et, la paix signée, reprit la soutane — *simplement*.

» Imaginez M. de Mun entré dans les ordres, et vous vous représenterez l'abbé Garnier.

» C'est aux ouvriers, aux ouvriers seuls, qu'il s'adresse. C'est l'auditoire qu'il veut, c'est celui qu'il rassemble, c'est celui qu'il convainc. Toute sa vie leur est consacrée ; et voici comment il a été amené à prêcher de ville en ville cette croisade contre l'indifférence et l'impiété de la classe ouvrière.

» Un jour, à Caen, on vient le chercher en hâte: un couvreur est tombé d'un toit. Il se rend au chantier : l'ouvrier meurt dans ses bras. Un rassemblement s'est formé autour du groupe que forment ce jeune prêtre et le cadavre. Une femme fend la foule; c'est son mari qui est là. Cette femme était une chrétienne, et sa douleur déjà violente s'exaspère lorsqu'elle apprend que son « homme » est mort sans avoir reçu le pardon suprême.

» L'âme du jeune prêtre fut vivement impressionnée par la douleur de cette épouse catholique: dès lors, sa vocation était arrêtée.

» Il a pour les ouvriers une affection qui n'a d'égale que sa confiance en eux : « L'ouvrier de » notre temps, a-t-il dit, est bon ; pour se faire » écouter de lui, il suffit de le traiter avec les » égards convenables, il faut chercher surtout le » chemin de son cœur... »

» C'est un démocrate, ce prêtre ; c'est un socialiste chrétien. Ceux qui l'ont insulté, ceux qui ont couvert sa parole par les chants de la *Carmagnole* n'étaient pas des ouvriers, ou bien ils ne l'avaient pas entendu.

» Mais c'est-à-dire que s'il y avait un reproche à lui faire, à cet ardent ami du peuple, ce serait une partialité en faveur des travailleurs ? N'a-t-il pas, et plus d'une fois, pris à partie les patrons eux-mêmes, ceux qui font fortune trop vite et n'assurent pas aux ouvriers qui les ont enrichis un asile pour la vieillesse ! C'est cet homme-là que les républicains de Rouen ont empêché de parler ! Et il ne rêve que le bonheur de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre! »

Nous avons reproduit hier l'article de M. P. de Cassagnac expliquant pourquoi le député du Gers soutient le cabinet actuel.

Un journal républicain, dont les articles s'inspirent souvent d'un esprit de modération et de sagesse, que nous sommes heureux de reconnaître — la *Liberté* — écrit à ce sujet :

« Il faut tenir compte de cet autre grand parti conservateur qui est à droite, et qui, *s'il garde des préventions persistantes* sur la forme du gouvernement, est cependant décidé à combattre toutes les transformations du radicalisme et à soutenir tout ce qui *sera favorable aux intérêts permanents* de la société et de la patrie.

» Or, ce main même, un de ceux qui ont le plus d'autorité pour révéler les dispositions de ce parti M. Paul de Cassagnac fait, dans le journal qu'il dirige, une déclaration très importante, de nature à influer, croyons-nous, sur les combinaisons qui s'élaborent dans les coulisses parlementaires, pour abréger les jours du ministère Tirard.

» Cette déclaration se résume en ces termes : la Droite n'a aucun intérêt à aider à la chute du cabinet actuel. Il représente, en effet, une politique relativement modérée et ne saurait être remplacé que par d'autres cabinets. M. Goblet ou M. Floquet, dont les conservateurs considéreraient l'avènement comme aussi dangereux à l'intérieur qu'à l'extérieur.

» C'est dans cette conviction que l'honorable directeur de l'*Autorité* affirme que la Droite continuera à s'abstenir de toute opposition systématique, ne voulant pas frapper la France dans la République.

» Si *ces sages inspirations sont, comme on peut* le croire, l'expression du groupe tout entier, il serait superflu d'en signaler l'importance. Il y a là un facteur avec lequel les faiseurs de combinaisons feront bien de compter, et qui pourrait avoir une influence décisive pour écarter momentanément la crise gouvernementale que l'on prépare dans les rangs de la Gauche. »

Ce matin, l'*Autorité* répond :

« *La Liberté* ne s'illusionne pas si elle compte sur le patriotisme de la Droite. Nos amis ne font pas, en effet, d'opposition systématique et ce qu'ils recherchent par dessus tout, c'est le bien du pays. Il suffit même que la République nous fasse parfois un peu moins de mal, pour que nous assurions de notre neutralité les hommes qui marquent un temps d'arrêt dans l'aggravation de la République.

» Mais, en ce qui concerne nos « préventions persistantes sur la forme du gouvernement », la *Liberté* aurait grand tort de compter qu'elles tomberont jamais.

» Ennemis de ce régime hier et aujourd'hui, nous le seront encore demain.

» Ce ne sont pas des préventions qu'ils nous inspire, c'est un invincible dégoût. »

On s'occupe toujours beaucoup de l'incident de Trieux. Le *Rappel* fait, à ce propos, les réflexions suivantes :

« Un incident n'est rien, mais nous commençons à en avoir une collection qui vaut qu'on en tienne compte. On s'en excuse après ; un monsieur qui s'excuse de vous avoir marché sur le pied, peut l'avoir fait par inadvertance ; mais si, après vous avoir marché sur le pied droit, il vous marche sur le pied gauche et, après vous avoir marché sur le pied gauche, vous remarche sur le pied droit, il aurait beau s'excuser chaque fois, vous seriez d'une *pâte plus tendre qu'aucune porcelaine de Sèvres* si vous preniez ses excuses pour argent comptant, et vous seriez doué d'une myopie qui toucherait à la cécité si vous ne vous doutiez pas que ce monsieur cherche une affaire.

» Je ne reproche pas à notre ministre des affaires étrangères de se contenter de demi-satisfactions. Une guerre franco-allemande, qui deviendrait vite une guerre européenne, serait une calamité qu'on ne saurait trop reculer. Mais il ne dépend de personne d'empêcher une aggression. Les provocations qui se renouvellent si souvent nous sont un avertissement. Elles nous font un double devoir : ne commettre aucune imprudence, n'omettre aucune précaution. »

D'autre part, la *Lanterne* écrit :

« Les incidents se succèdent, à la frontière allemande, avec une regrettable fréquence. La pénible affaire de Raon-sur-Plaine n'est pas encore terminée, — puisque le soldat Kauffmann n'est pas encore jugé, — et voici qu'un autre incident se produit, l'incident Bergerot.

. . . . . .

» On avait dit — et on l'avait dit de part et d'autre, aussi bien à Berlin qu'à Paris — qu'un *modus vivendi* moins ressemblant à l'état de guerre s'établirait sur la limite des pays annexés. Des instructions moins farouches devaient être données aux fonctionnaires allemands; et nous avions espéré que dans leur service, douaniers, policiers, administrateurs, ces fonctionnaires renonceraient à la politique du traquenard et du guet-apens.

» Nous nous étions trompés : cela recommence. Et l'on voudra bien remarquer que, d'abord, c'est toujours du côté de l'Allemagne que viennent l'agression et la violence ; puis, que c'est toujours à peu près avec les mêmes procédés de provocation et de traitrise que se produisent ces brutalités.

. . . . . .

» Cette situation, ce n'est pas à nous qu'en revient la responsabilité. La France — on l'avoue maintenant, même à Berlin — a prouvé suffisamment que, sans avoir peur de la guerre, elle voulait la paix. Peut-être même s'est-elle montrée trop passionnément pacifique puisque le faux Bismarck de Rome a cru pouvoir se risquer à quelque rodomontade vis-à-vis de nous.

» Il y faut donc prendre garde, car cela n'est pas sans danger. Nous ne connaissons pas avec une suffisante certitude les détails de l'incident Bergerot et nous attendrons d'être bien exactement renseignés pour apprécier la conduite à tenir. Mais nous ne saurions conseiller à M. Flourens — qui n'a point été bien brillant dans l'affaire de Florence — autant de fermeté que comporte la situation.

» Car ce n'est pas nous seuls que ces incidents menacent et fatiguent. C'est l'Europe tout entière qui commence à trouver mauvais d'être à chaque instant troublée par des incidents sans provocation et sans excuse. »

G. GLANEY.

Les colombiers

A BORD DES NAVIRES DE GUERRE

L'idée de faire servir les pigeons voyageurs pour les communications entre les divers bâtiments d'une croisière vient de recevoir une application pratique.

En rade de Toulon, à bord du *Saint-Louis*, l'autorité maritime a installé un colombier.

C'est une maisonnette carrée de 2 m. 50 de haut sur 1 m. 50 de large, bâtie sur la partie du pont supérieur, en face de la coupée, entre deux grosses pièces de canon de 19 et deux autres de 24. L'intérieur de la maisonnette est divisé en deux étages de trois compartiments chacun, formant ainsi 12 logements pour six couples d'oiseaux.

L'extérieur est peint en rouge et vert, deux couleurs très voyantes, pour frapper la vue des pigeons et leur faire reconnaître plus facilement leur logement. Deux hommes sont spécialement chargés de l'élève et de l'éducation de ces nouveaux matelots.

Les pigeons, actuellement en dressage, sont encore jeunes. A son prochain départ pour les Salins d'Hyères, le *Saint-Louis* emportera dans son colombier une douzaine de pigeons provenant de la Société la *Forteresse* et laissera, à cette dernière, ses élèves pour les exercer. Ceux-ci seront alors lâchés et devront retrouver leur bâtiment en mer. Un lâcher, avec destination inverse, se fera en même temps à bord du *Saint-Louis*. Nul doute que cette double expérience ne réussisse. Il ne restera plus, dès lors, qu'à habituer les pigeons au bruit du canon. Pour cela, les quatre pièces entre lesquelles est le colombier, tireront par semaine une moyenne de 600 coups à obus, les oiseaux étant enfermés ; puis, peu à peu, on les habituera à sortir au milieu même des détonations. Là est le point délicat, mais on y parviendra sûrement. Cette idée de pigeons voyageurs est pratique et donnera, croyons-nous, d'heureux résultats.

MORT DE LABICHE

Eugène Labiche est mort à Paris, dimanche, à minuit. Le célèbre auteur dramatique était né à Paris, le 5 mai 1815. Il était donc dans sa 73e année. Eugène Labiche fit ses études au collège Bourbon, puis à l'Ecole de droit. Il débuta, en 1835, comme chroniqueur dans le *Chérubin*, dans l'*Essor* et dans la *Revue de France*. Il a essayé du roman, en 1838, en publiant la *Clef des Champs*.

Ses débuts au théâtre remontent à cette époque. Il écrivit, pour le Palais-Royal, en collaboration avec MM. Marc Michel et Lefranc. *M. de Coyllin ou l'homme infiniment poli*. La pièce tomba Mais Eugène Labiche ne se découragea point, et bientôt il régna en maître sur le théâtre où il avait été sifflé. Parmi les pièces les plus célèbres de Labiche, il faut citer, dans la farce, *le Chapeau paille d'Italie*. *Edgar et sa bonne*. *Si jamais je te pince*. *Les Trente Millions de Gladiator*. *La Station Champbaudet*, et dans un genre plus sérieux — relativement — *Le Voyage de M. Perrichon*. *La Poudre aux Yeux*, etc.

Labiche a été joué sur le Théâtre-Français. *Moi*, en collaboration avec M. Legouvé, ne réussit qu'à moitié. Eugène Labiche était de l'Académie française. Il a entrepris, en 1878, la publication de son Théâtre complet.

LE NOUVEL INCIDENT

FRANCO-ALLEMAND

Paris, 23 janvier.

Bien que le gouvernement n'ait pas reçu confirmation officielle de l'incident de Trieux, on ne doute pas qu'il ne soit malheureusement exact.

Aussi l'émotion est-elle vive à la Chambre, à peine l'affaire de Florence est-elle terminée, qu'il en surgit, non plus en Italie, il est vrai, mais sur la frontière de l'alliée de cette puissance.

Y a-t-il dans ce rapprochement un simple hasard ? Cette réédition des affaires de Pagny et de Raon est-elle fortuite ou découle-t-elle d'une entente entre MM. de Bismarck et Crispi pour mettre notre patience à une nouvelle épreuve ?

Telles sont les questions que tout le monde se pose, et nous devons dire qu'ils sont très rares ceux qui voient dans ces faits la main du hasard.

A en croire certains députés de l'Est, M. Flourens, lors du règlement de l'affaire de Raon, n'aurait pu obtenir du gouvernement allemand, aucune promesse de modifier les instructions adressées aux agents pour la surveillance de la frontière. Les mêmes ordres rigoureux auraient été maintenus. Quelques-uns ont en même, un moment l'idée d'interpeller le ministre des affaires, mais ils ont vite reconnu que le remède était pire que le mal et on attendra les explications qui seront fournis par voie diplomatique.

Il est question d'une grande manifestation qui aurait lieu mercredi aux obsèques du commandant Brasseur et à laquelle les événements actuels donneraient une signification précise.

* * *

Nancy, 23 janvier. — L'incident de Trieu est considéré comme dénué d'importance. Il a causé seulement quelque émotion dans les communes environnantes.

* * *

Le sous-préfet de Briey s'est rendu sur l'ordre du préfet et d'après les instructions de M. Sarrien à Trieu, frontière franco-allemande, pour faire une enquête sur l'incident survenu entre un garde-chasse français et un douanier allemand.

Les journaux de ce soir se montrent très discrets sur l'affaire du Trieu. Ils déclarent que cette affaire ressort plutôt du ministère de l'intérieur que du ministère des affaires étrangères.

* * *

Nancy, 28 janvier. — Le douanier allemand Haimemann, prétend que M. Barberot, venait chasser sur le territoire allemand. Cette assertion est démentie par M. Niclaux de Trieu, qui affirme que M. Barberot n'a franchi la frontière que sur l'appel du douanier ; M. Barberot a ajouté qu'il n'avait pas tiré un seul coup de fusil de la journée et que la lutte ne s'est engagée que lorsque le douanier voulut le conduire à Fontoy (Lorraine) pour lui dresser procès-verbal.

NOTRE MATÉRIEL MILITAIRE

D'après le rapport du budget de la guerre distribué lundi aux députés, l'ensemble des dépenses relatives à la reconstitution du matériel militaire, serait arrêté à 2.243.000.000

Le chiffre des prévisions relatives aux dépenses engagées en 1887, pour assurer la transformation des armes et engins de guerre ou pour compléter le système défensif de la France est fixé à 370 millions dont 130 pour dépenses du nouvel armement; néanmoins, d'après ce rapport, il faudrait encore une dépense de 350 millions pour achever la refection de l'armement.

Les crédits affectés au budget extraordinaire de 1888 s'élèvent à 84 millions.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du lundi 23 janvier 1888

Présidence de M. LE ROYER, président.

Le Sénat adopte en 2e délibération, le projet relatif à la destruction des insectes, des cryptogrammes et autres végétaux nuisibles à l'agriculture.

L'élection de M. Bozérian-Dufay, dans le Loir-et-Cher, est validée.

La séance est levée à 4 heures et renvoyée à vendredi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 23 janvier

Présidence de M. FLOQUET, président.

Emprunts des villes de Toulouse et du Puy

La Chambre adopte le projet de loi relatif à un emprunt de la ville de Toulouse.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à un emprunt de la ville du Puy.

M. de la Batie combat le projet qui est défendu ensuite par le rapporteur, M. Charles Dupuy.

Le projet est adopté par 311 voix contre 161.

LES FONTES

L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Mézières sur le trafic des acquits-à-caution et le transport à l'usine des fontes d'affinage.

M. Mézières. — Cette question a été retournée sous tous les aspects. La doctrine du libre-échange n'a rien à y voir. L'industrie des fontes d'affinage est moins protégée que les autres. L'admission temporaire permet de travailler les produits bruts d'origine étrangère dans des usines françaises et de les réexporter, mais la substitution du régime de l'équivalent au régime identique à en pour conséquence l'introduction des fontes étrangères qui pèsent sur le marché français. Le droit de 15 fr. accepté par les producteurs des fontes cesse, de par le trafic des acquits à-caution, de constituer une protection efficace. C'est surtout l'importateur étranger, c'est-à-dire l'Allemagne, qui profite de ce régime. Notre industrie s'est considérablement affranchie de ce fait. Il n'y a qu'un remède à cet état de choses : n'admettre le transport à l'usine que pour les fontes d'affinage et maintenant le *statu quo* pour les fontes de moulage.

M. Pernolet. — Je demanderai à la Chambre de ne pas se prononcer en faveur du transport à l'usine des fontes d'affinage. Le trafic des acquits est la conséquence nécessaire de l'admission temporaire ; il établit une sorte d'égalité entre les usines de la frontière et celles de l'intérieur. Cette opération est utile en outre à notre commerce d'exportation qu'elle favorise. De plus, il ne faut pas hâter le mouvement qui porte les industries vers la périphérie du pays, pour y trouver des conditions plus favorables, et qui pourrait constituer un grave danger en temps de guerre.

M. Dautresme, ministre du commerce. — J'ai l'intention de déposer un décret qui imposera le convoyage pour les fontes d'affinage. L'admission temporaire est un correctif nécessaire des droits de douane.

Le produit étranger pourra venir recevoir en France un complément de main-d'œuvre et ressortir sans avoir à supporter des droits de douane. Au point de vue de la défense nationale, il n'y a rien à craindre. L'Etat commande un peu partout et il n'y a qu'un petit nombre d'usines à proximité de la frontière. Je prie la Chambre de ne pas s'opposer à cette mesure qui est utile à tous les points de vue.

M. Crozet-Fourneyron. — Je demande à exposer quelques considérations. Les usines du bassin de la Loire sont dans une situation déplorable. Un grand nombre de fourneaux sont éteints, faute de commandes ; on les ruinera complètement si on les oblige au convoyage.

M. Dautresme. — Je maintiens qu'il s'agit de rétablir le droit commun. Le gouvernement ne peut entrer dans la voie des compensations et payer le transport des matières premières à l'usine.

M. Peytral. — Le maintien du *statu quo* n'est pas le maintien d'une prime pour certaines industries. L'admission temporaire est une coupape mise en régime protectionniste. Les fontes étrangères ne pèsent pas, comme on l'a dit, sur le marché; l'entrée est compensé par une sortie correspondante de fonte fabriquée.

M. Dautresme. — Je soutiens que l'introduction des fontes cause un encombrement qui pèse sur les cours et qui n'est nullement compensé par la sortie dans le midi d'une quantité et de la fonte fabriquée.

M. Léon Renard conteste que le convoyage, à l'usine, apportera une amélioration dans le travail national.

On a, au contraire, intérêt à développer l'industrie de la fonte en France, au lieu de la développer à l'étranger.

L'ordre du jour

L'ordre du jour de M. Mézières, portant que la Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour, est adopté par 287 voix contre 207.

L'assainissement de Paris

Vient ensuite la discussion sur l'assainissement de Paris.

Après le pointage, le passage à la discussion des articles est adopté, par 300 voix contre 214.

La séance est levée à 7 h. 40 et renvoyée à demain.

NOUVELLES DU JOUR

L'école de santé militaire

Paris, 23 janvier. — C'est à tort que les journaux ont annoncé l'établissement définitif à Lyon de l'école de santé militaire ; il n'y a rien de décidé. Lyon, Bordeaux et Nancy restent toujours sur les rangs; il est inexact que le doyen de la Faculté de Nancy ait été appelé à Paris.

MM. Flourens et Dautresme ont entretenu le Conseil de l'état des négociations sur les conclusions du traité de commerce franco-italien.

M. Faye a été autorisé à présenter à la Chambre un projet de crédit de 3 millions 1/3 pour la reconstruction de l'Opéra-Comique sur son ancien emplacement.

Le ministre des finances prépare un mouvement important de percepteurs et de receveurs particuliers.

M. Flourens est et reste candidat des Hautes-Alpes

Gap, 24 janvier. — Le journal *Les Alpes démocratiques* vient de recevoir la dépêche suivante :

« Suis et reste candidat dans Hautes-Alpes. Toute assertion contraire est inexacte.

» FLOURENS. »

Les prochaines élections législatives

Paris, 24 janvier. — C'est le 26 février qu'auront lieu les élections législatives de la Loire, Hautes-Alpes, Maine-et Loire, Haute-Marne, Marne, Côte d'Or, Loiret.

L'affaire de Trieux

Nancy, 24 janvier. — On est ici frappé de ce fait que les affirmations de Barberot se sont produites seulement deux jours après l'incident et on persiste à croire qu'il ne faut pas y attacher grande importance.

Le préfet recueille les éléments d'un rapport très précis qu'il adressera au ministère de l'intérieur en vue de compléter les premières dépêches.

Deux nominations

Paris, 24 janvier. — M. Persac, directeur du personnel au ministère de la justice, est nommé conseiller à la cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Griffe, sénateur.

M. Laroze, chef de cabinet du ministre est nommé directeur du personnel du ministère de la justice.

Une grève de mineurs

Paris, 24 janvier. — Une grève de 350 mineurs a éclaté à Terrenoire (Loire).

Les grévistes réclament un salaire qui, disent-ils, leur est dû depuis le mois de novembre.

Une scission dans l'« Union des Gauches »

Paris, 24 janvier, 2 h. 10. — Le groupe de l'Union des Gauches, est dans une scission complète.

Hier déjà on devait renouveler le bureau; aujourd'hui la tentative a été refaite mais il a été tout à fait impossible de s'entendre.

Les Ferrystes présentaient M. Proust, pour la présidence; ceux qu'on peut appeler les progressistes portaient M. Rouvier.

BOURSE DE PARIS

du mardi 24 janvier

Cours communiqués par le CRÉDIT LYONNAIS

Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
81 27	3 0/0	81 32	81 22	81 35
84 85	3 0/0 amortissable	84 90	84 77	84 95
107 82	4 1/2 1883	107 72	107 85	101 82
59 .1.	3 0/0 Portugais	59 1/16	.. ..	59 1/4
94 32	Italien 5 0/0	94 30	94 20	94 45
67 .1.	Extérieure 4 0/0	67 1/8	.. ..	67 3/16
77 7/8	Hongrois 4 0/0	78 1/16	.. ..	77 15/16
373 75	Egypte 6 0/0	375 ..	373 81	375 ..
14 05	Turc 4 0/0	14 05	14 07	14 07
512 ..	Obligations du Trésor	... ..	... ..	507 ..
100 75	Russe 1870 5 0/0	... ..	... ..	101 25
78 9/32	Russe 1880	77 87	.. ..	78 3/4
524 ..	Bons de liquidation 5 0/0	... ..	... ..	528 ..
	Sociétés de Crédit			
4015 ..	Banque de France	4020 ..	4025 ..	4050 ..
451 25	Banque d'Escompte	... ..	... ..	451 25
750 ..	B. Paris et d. Pays-Bas	752 50	... ..	756 25
330 .	Banque Parisienne	... ..	... ..	340 ..
1383 75	Crédit Foncier	1335 ..	1387 ..	1385 ..
162 50	Banque Tharsis	163 75	.. ..	... ..
576 25	Crédit Lyonnais	577 50	.. ..	578 75
433 75	Société générale	... ..	.. ..	432 50
432 ..	Banq. J. R. P. Pays-Aut.	... ..	.. ..	410 ..
503 75	Banque Ottomane	505 ..	... ..	505 ..
	Chem. de f. Franc.			
1527 50	Nord ..... act.	... ..	1530 ..	1527 50
1247 50	Paris-Lyon-Médit. »	1247 50	1250 ..	1250 ..
785 ..	Est »	... ..	... ..	781 50
890 ..	Ouest »	... ..	.. ..	890 ..
1325 ..	Orléans »	... ..	... ..	1320 ..
1155 ..	Midi »	... ..	... ..	1155 ..
	Sociétés diverses			
2077 50	Suez	2073 75	2075 ..	2030 ..
1395 ..	Gaz Parisien	1392 50	.. ..	1400 ..
687 50	Voitures	... ..	... ..	687 50
1132 ..	Omnibus	... ..	... ..	1125 ..
511 25	Rio-Tinto	514 ..	... ..	516 25
277 50	Panama	278 75	... ..	285 ..
	Obligat. Foncières			
525 ..	Foncières 500 4 0/0	... ..	... ..	527 50
104 ..	» 10* 4 0/0	... ..	... ..	106 ..
590 ..	» 500 f. 3 0/0	... ..	... ..	595 ..
520 ..	» 4 0/0 1863	... ..	... ..	520 ..
495 ..	» commun. 3%	... ..	... ..	490 ..
385 ..	» 1877 3 0/0	... ..	... ..	386 ..
483 ..	» com. 1879 3 %	... ..	... ..	483 ..
432 ..	» 1879 3 0/0	... ..	... ..	485 ..
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
407 ..	Nord	... ..	... ..	407 ..
399 ..	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	... ..	... ..	398 ..
388 ..	Est 3 0/0	... ..	... ..	388 50
396 ..	Ouest 3 0/0	... ..	... ..	396 ..
400 ..	Orléans	... ..	... ..	401 75
398 ..	Midi 2 0/0	... ..	... ..	399 ..
... ..	Nord-Est	... ..	... ..	... ..
... ..	Bône-Guelma	... ..	... ..	... ..
	Chem. de f. Etrang.			
... ..	Autrichiens	.. ..	... ..	.. ..
58 75	Alpines-Autrichiennes	.. ..	... ..	.. ..
... ..	Lombards	... ..	... ..	... ..
256 25	Saragosse	255 ..	... ..	255 50
	Obligat. des Villes			
524 ..	Paris 1855-1860	... ..	... ..	540 ..
529 .	— 1865	... ..	... ..	529 ..
411 25	— 1869	... ..	... ..	411 ..
397 ..	— 1871	... ..	... ..	399 ..
527 ..	— 1875	... ..	... ..	528 ..
523 75	— 1876	... ..	... ..	523 75
392 ..	Marseille	... ..	... ..	391 ..
104 25	Bordeaux	... ..	... ..	104 ..
97 50	Lyon	... ..	... ..	97 50
110 .	Lille	... ..	... ..	110 ..
48 50	Roubaix-Tourcoing	... ..	... ..	48 50
	Obligations div.			
310 ..	Départem. de la Seine	... ..	... ..	311 ..
... ..	Gaz de Paris	... ..	... ..	... ..
... ..	Suez	... ..	... ..	... ..
... ..	Ob. fonc. Russie (4s, 5s)	... ..	... ..	340 ..

BOURSE DE LILLE

du mardi 24 janvier

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 1860, remboursable à 100 fr	... ..	109 50
Lille 1863, remboursable à 100 fr	... ..	107 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr	... ..	504 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr	... ..	512 50
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	415 ..	415 ..
Armentières 1886	... ..	478 ..
Armentières 1879	... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	... ..	75 ..
Tourcoing 1878	... ..	492 50
Amiens, remboursable à 100 fr	... ..	109 50
Département du Nord	105 25	105 25
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie	... ..	632 50
— » act. nouv.)	... ..	515 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	... ..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	... ..	140 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	... ..	262 50
Caisse Platel et Cie	... ..	360 ..
Ciedes Industries textiles (L. Allart et Cie)	... ..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	... ..	425 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	... ..	1000 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	... ..	518 50
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	... ..	1240 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	... ..	625 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	... ..	320 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	... ..	500 ..
Deherripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t. p.	... ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	... ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t. p.	... ..	155 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	... ..	35 ..
Caisse comm. de Béthune (A. Turbiez et Cie)	... ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	... ..	420 ..